

VILLE DE HOUPEVILLE

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2021

=====

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par courrier en date du 10 décembre 2021, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Monique BOURGET, Maire.

Étaient présents : Emmanuel RIVALAN – Judith HEILMER DE TOLEDO – Edmond DELTOUR – Véronique DESCHAMPS – Gérard LEFEBVRE – Alain NICQ – Rose-Marie DUBOIS – Odile LATZ – Philippe VAUCHEL- Françoise NEE – Bernadette BEAUCAMPS – Xavier FALCONI – James ELIOT - Stéphane BELLEDAME – Angélique BOUCHER – Jérôme THUAULT – Christelle LECOURTOIS –Damien TIBERGHEN.

Étaient absents excusés : Eugénie DOS SANTOS (pouvoir donné à Odile LATZ – Maurice MAILLARD (pouvoir donné à Rose-Marie DUBOIS). David THIEULIN (pouvoir donné à Monique BOURGET) –

Étaient absents non excusés : Jannick CHANAL

Secrétaire de séance : Philippe VAUCHEL


Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique. La séance a été ouverte par Monique BOURGET à 19H00.

Délibération	IDENTITÉ de la DÉLIBÉRATION	Nature du Vote		Décision
N°25/2021	Autorisation d'engager, de mandater et de liquider les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2022	Pour :	22	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
		Contre :	0	
		Abstention :	0	
N°26/2021	Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) du 30 septembre 2021	Pour :	22	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
		Contre :	0	
		Abstention :	0	
N°27/2021	Modification du tableau des effectifs de la ville	Pour :	22	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
		Contre :	0	
		Abstention :	0	
N°28/2021	Débat sur le rapport concernant la protection sociale complémentaire			
N°29/2021	Adhésion a la convention territoriale globale (CTG)	Pour :	22	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
		Contre :	0	
		Abstention :	0	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00.



Le Maire,


Monique BOURGET

Les délibérations sont disponibles sur demande à l'accueil de la mairie